

# **atteindre l'égalité devant la justice :** une invitation à l'imagination et à l'action

Un rapport sommaire du Comité sur l'accès à la justice de l'ABC



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION

INFLUENCE. LEADERSHIP. PROTECTION.

L'état de l'accès à la justice au Canada est déplorable – et il continue de se dégrader. Nous en souffrons tous, comme l'atteste le nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes de la classe moyenne dépourvus d'accès à la justice. Ce sont toutefois les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui en subissent les conséquences les plus cruelles. Au cours des trois prochaines années, 45 % des Canadiens connaîtront un problème juridique. En raison d'obstacles perçus ou réels, nombreux sont ceux qui n'obtiendront pas l'aide dont ils ont besoin. Les problèmes non réglés ont tendance à prendre de l'ampleur et à exacerber les problèmes dans d'autres domaines – santé, bien-être social et économique, exclusion sociale et pauvreté. Il n'est pas étonnant que la confiance des Canadiens envers leur système de justice soit en baisse. Un des messages forts à retenir des consultations menées en vue du présent rapport est que le système est en panne. Nous devrions tous nous en soucier.

Le présent rapport apporte un cadre stratégique pour l'action et appelle tous les membres du milieu de la justice à se mobiliser et à y donner suite. Il offre un pont entre la justice inégale d'aujourd'hui et l'égalité devant la justice de demain, présentant 31 objectifs en précisant des jalons et des mesures à prendre dès maintenant pour stimuler un changement systémique.

## Trois stratégies clés

**Le rapport désigne trois stratégies clés :**

1. *Faciliter la justice au quotidien – chercher en aval du système judiciaire des moyens de prévenir et atténuer les problèmes. Par exemple :*
  - accroître les capacités juridiques en enseignant le droit comme une compétence de vie aussi bien dans les écoles qu'aux personnes vivant une transition, en milieu de travail et dans d'autres contextes;
  - recourir à des bilans de santé juridique pour accroître la résilience et parer aux problèmes juridiques;
  - intégrer des solutions technologiques pour accroître l'efficacité et l'accessibilité des processus existants.
  
2. *Transformer la justice officielle – réformer et recentrer les tribunaux en tant que principal service chargé de trancher les différends entre personnes. Par exemple :*
  - raffiner les moyens de règlement des différends ainsi que de triage et d'aiguillage – de sorte qu'il soit plus facile pour les personnes de s'y retrouver dans le système et d'obtenir le plus rapidement possible l'aide dont elles ont besoin;
  - recentrer les tribunaux, de sorte qu'ils soient réceptifs aux commentaires des utilisateurs et qu'ils s'engagent en faveur de l'innovation, de l'apprentissage et de l'intégration de pratiques exemplaires fondées sur des données probantes.
  
3. *Réinventer la prestation de services juridiques – éliminer les lacunes dans l'assistance et garantir un accès transparent et véritable à la justice dans tous les cas. Par exemple :*
  - accroître la collaboration entre fournisseurs de services juridiques et intervenants en vulgarisation et information juridiques;
  - accorder un appui accru aux cabinets juridiques axés sur les personnes;
  - faire en sorte que davantage de cabinets juridiques soient axés sur les personnes et coopèrent avec des équipes intégrées de fournisseurs de services (juridiques, parajuridiques et sociaux) pour faciliter la prestation de services abordables et holistiques;
  - augmenter le nombre de Canadiens au revenu moyen possédant une assurance des frais juridiques;

- augmenter le financement fédéral des services d'aide juridique;
- faire en sorte que tous les avocats fournissent des services pro bono à un moment au cours de leur carrière, étant toutefois entendu que personne ne devrait avoir à compter sur des services bénévoles pour combler ses besoins juridiques essentiels;
- accorder davantage d'attention à l'accès à la justice dans les écoles de droit, y compris en offrant des services de représentation aux personnes à faible revenu par le biais de cliniques juridiques étudiantes.

## Trois appuis structureaux

**Il faudra de solides appuis structureaux pour mener à bien ces trois stratégies. Le rapport désigne les piliers principaux suivants :** *augmentation de la mobilisation et de la participation du public, renforcement de la collaboration et leadership efficace, et renforcement de la capacité d'innovation en matière de justice.*

1. *L'augmentation de la mobilisation et de la participation du public exige une réponse probante à la question : « pourquoi est-ce que je devrais me soucier d'une justice pour tous? » Le problème ne deviendra pas une priorité politique si elle n'est pas une priorité pour le public canadien.*
2. *Le renforcement de la collaboration et un leadership efficace exigent la mise en place de structures collaboratives efficaces transcendant les paliers national, provincial, territorial et local, y compris la nomination de commissaires de l'accès à la justice.*
3. *Le renforcement de la capacité d'innovation en matière de justice met en jeu quatre objectifs principaux :*
  - améliorer la collecte et la transparence de données indicatrices de l'accès à la justice;
  - élaborer une stratégie nationale visant à faire progresser les recherches et études sur l'accès à la justice;
  - rehausser l'engagement du gouvernement fédéral en faveur d'un système de justice égalitaire et inclusif, y compris un financement accru de l'aide juridique;
  - enforcer l'engagement de l'ABC à assumer l'initiative de réformes visant l'accès à la justice.

Imaginons que nous sommes en 2030 et que le système de justice est également accessible à tous indépendamment de leurs moyens financiers, de leurs capacités ou de leur situation sociale. Imaginons un système où les Canadiens peuvent protéger leurs intérêts et sont en mesure de gérer leurs propres affaires juridiques, où la prévention est nettement privilégiée et où le public perçoit que le système de justice est à son service.

Cette vision est ambitieuse, mais si le public exerce des pressions en ce sens et si le milieu juridique y collabore, elle peut se réaliser. Même si le chemin à parcourir pour réaliser les 31 objectifs concrets et mesurables contenus dans le rapport semble long et difficile, il est impératif de l'entreprendre, un pas à la fois, chacun de nous faisant sa part en pensant au système, en agissant au cas par cas.

Êtes-vous prêt à agir en faveur de la justice pour tous? Engagez-vous et participez à notre effort national en écrivant [justicepourtous@CBA.org](mailto:justicepourtous@CBA.org).